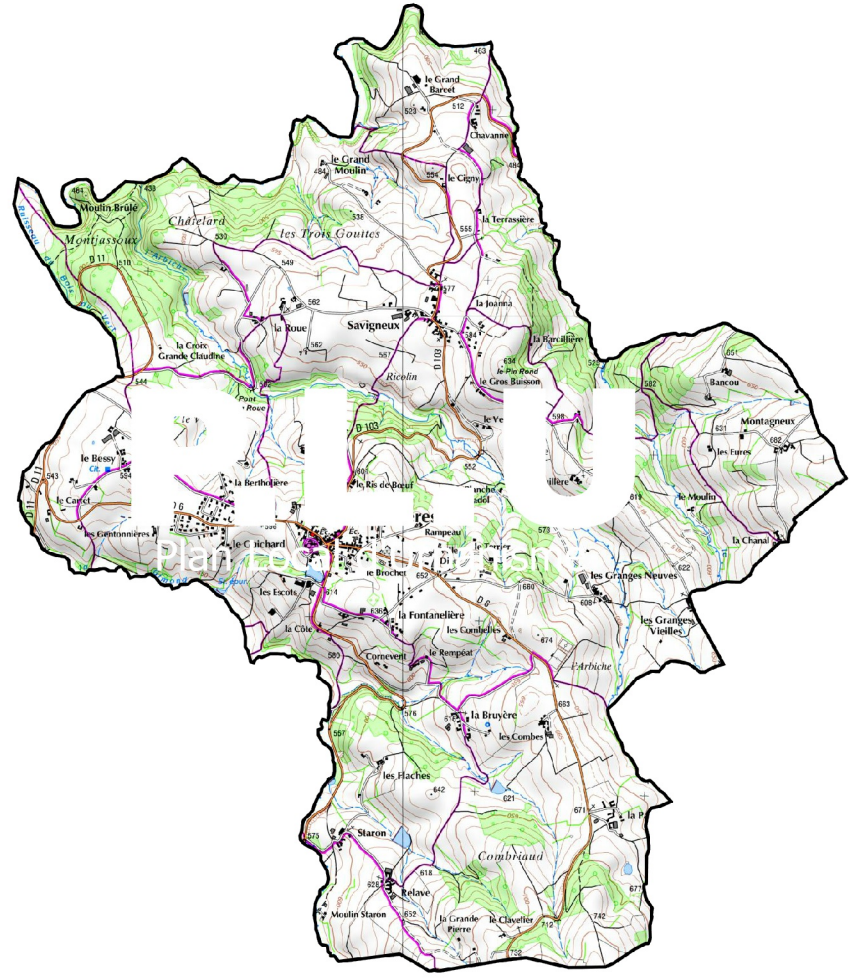




3.1 PLAN DE ZONAGE GENERAL

Echelle 1:7500

Arrêté par DCM le

Approuvé par DCM le

APTITUDES AMENAGEMENT

Espace Saint Louis - Rue Raffin 42300 Roanne
Téléfax : 04 77 71 28 92
aptitudes.amenagement@orange.fr

Légende

ZONES URBAINES

- UB : Zone urbaine dense
- UC : Zone urbaine aérée
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- UH : Zone urbaine de hameaux
- UL : Zone urbaine à vocation sportive et de loisirs
- Upj : Zone urbaine de parcs et jardins

ZONES A URBANISER

- AU : Zone à urbaniser : 1AU (court terme) 2AU (moyen terme)

ZONES AGRICOLES

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole de protection paysagère
- Aco : Zone agricole de corridor écologique
- AL : Zone agricole à vocation sportive et de loisirs

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle
- Nco : Zone naturelle de corridor écologique

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé
- N° de l'emplacement réservé
- Marge de recul et limitation des accès
- A : Recul des habitations
- B : Recul autre construction
- Panneau d'agglomération
- Elément bâti remarquable identifié au titre de l'article L.151-19 du CU
- N° de l'élément remarquable
- Emplacement réservé de mixité sociale (article L.151-14 du CU)
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Zone de protection des espaces identifiés au titre de l'article L.111-17 2ème du CU
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation (cf.OAP)
- Espace Boisé Classé
- Zone inondable
- L'indice (i) indique le caractère inondable des secteurs

